COMMISSION DES PRODUITS DE FERME DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ARRÊTÉ Nº 2026-01

Conformément au paragraphe 11(2) de la *Loi sur les produits naturels*, la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick prend l'arrêté suivant :

TITRE ABRÉGÉ

1. Le présent arrêté peut être cité sous le titre « **Arrêté aux prix du gros et détail** ».

ARRÊTÉ

2. Les prix minimums et maximums de la vente en gros dans la province du Nouveau-Brunswick pour les produits de lait de consommation suivants sont :

CATÉGORIE 1(A) : Homogénéisé, 2%, 1% et écrémé – sauf le lait vendu dans le cadre du Programme de distribution de lait dans les écoles.

	VENTE EN GROS	
	MINIMUM	**MAXIMUM**
CATÉGORIE 1(A) **Homogénéisé, 1%, 2% et écrémé – sauf le lait vendu dans le cadre du Programme de distribution de lait dans les écoles**		
Distributeur automatique de lait de 20 litres (carton ondulé pour l'armée)	44,85 $	54,56 $
Distributeur automatique de lait de 20 litres	42,85 $	52,13 $
Distributeur automatique de lait de 10 litres	21,62 $	26,30 $
Distributeur automatique de lait de 5 litres	10,91 $	13,27 $
Pot de 4 litres	8,42 $	10,25 $
Sac en polyéthylène de 4 litres	8,17 $	9,94 $
Pot de 2 litres	4,32 $	5,25 $
Carton de 2 litres	4,29 $	5,22 $
Pot de plastique de 1 litre	2,13 $	2,60 $
Carton de 1 litre	2,13 $	2,60 $
Bouteille de plastique de 473 ml	1,21 $	1,47 $
Carton de 473 ml	1,17 $	1,42 $
Carton de 237 ml	0,66 $	0,80 $
Bouteille de plastique de 200 ml durée de vie prolongée	0,44 $	0,53 $
Carton de 200 ml durée de vie prolongée	0,51 $	0,62 $
Carton de 125 ml	0,42 $	0,51 $
Sac de 160 mini-berlingots de 9 ml	5,91 $	7,19 $

Lait biologique, lait blanc et chocolat (1%, 2% et 3.8%)		
Sac en polyéthylène de 4 L	12.49 $	15,20 $
Carton de 2 litres	6,32 $	7,69 $
1,5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	5,15 $	6,26 $
1.5 litre micro-filtre, biologique	5,53 $	6,72 $
1 litre carton	3,16 $	3,85 $
Lait au chocolat, lait aromatisé et lait de beurre		
Distributeur automatique de 20 litres (carton ondulé pour l'armée)	47,05 $	57,24 $
Distributeur automatique de 20 litres	45,05 $	54,81 $
Pot de 4 litres	9,16 $	11,15 $
Sac en polyéthylène de 4 litres	8,91 $	10,84 $
Pot de 2 litres	4,63 $	5,63 $
Carton de 2 litres	4,59 $	5,58 $
Pot de plastique de 1 litre	2,27 $	2,77 $
Carton de 1 litre	2,27 $	2,77 $
Bouteille de plastique de 473 ml	1,30 $	1,58 $
Carton de 473 ml	1,26 $	1,53 $
Carton de 237 ml	0,70 $	0,85 $
Bouteille de plastique de 200 ml durée de vie prolongée	0,62 $	0,75 $
Lait de poule		
Carton de 2 litres	5,09 $	6,19 $
Carton de 1 litre	2,57 $	3,13 $
Pot de plastique de 1 litre	2,57 $	3,13 $
Lait ayant subi un traitement spécial [microfiltration et ultra-pasteurisation, (écrémé, 1% 2%, 3% et 3.25%)]		
1,5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	4,18 $	5,08 $
Carton de 2 litres	4,69 $	5,70 $
Carton 2 litres chocolat	5,07 $	6,16 $
1,5 litre micro-filtré	5,93 $	7,21 $
Carton de 1 litre	2,36 $	2,88 $
Lait ayant subi ultrafiltration et avec 75% de protéine ajoutée et réduit en lactose et sucre (écrémé, 1%, 2%, 3%, 3.25% et chocolat)]		
1 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	3,67 $	4,47 $
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	5,44 $	6,61 $

Lait ayant subi ultrafiltration et avec 50% de protéine ajoutée, sans lactose et réduit en sucre (écrémé, 2%, 3.25% MG et chocolat)]		
240 ml PET (polyéthylène téréphtalate)	1,31 $	1,59 $
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	4,01 $	4,87 $
Lait ambiant 2% MG		
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	4,06 $	4,93 $
Mélange Laitier avec moins de 5% MG (Noisette, Vanille française, Caramel)		
Carton de 1 litre	4,47 $	5,44 $
Lait ultra-haute température (UHT) de longue conservation		
1 litre blanc	2,54 $	3,09 $
473 ml blanc	2,00 $	2,43 $
473 ml chocolat	2,00 $	2,43 $
310 ml chocolat	1,31 $	1,59 $
237 ml chocolat	0,97 $	1,17 $
237 ml blanc	0,97 $	1,17 $
200 ml blanc	0,85 $	1,03 $
200 ml chocolat	0,85 $	1,03 $
Lait en teneur réduite en lactose		
Sac en polyéthylène de 4 litres	10,21 $	12,42 $
Sac en polyéthylène de 4 litres riche en protéines sans lactose	10.62 $	12.92 $
Carton de 2 litres	5,43 $	6,60 $
Carton de 1.89 litres riche en protéines sans lactose	5,97 $	7,27 $
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	4,66 $	5,66 $
1.5 litre chocolat PET (polyéthylène téréphtalate)	4,93 $	5,99 $
1,5 litre micro-filtré, sans lactose	4,93 $	5,99 $
Carton de 1 litre	2,78 $	3,39 $
Bouteille de plastique de 310 ml	1,48 $	1,80 $
Lait a2 (2%, 3.25%)		
Carton de 2 litres	5,74 $	6,98 $
Boisson Nutritionnel au lait ayant subi ultrafiltration avec 30 g de protéine, sans lactose (Chocolat, Caramel salé et Vanille)		
340 ml PET (polyéthylène téréphtalate) - (caisse de 18 bouteilles)	23,73 $	28,86 $

Boisson Nutritionnel au lait ayant subi ultrafiltration avec 28 g de protéine, sans lactose (Chocolat)		
325 ml PET (polyéthylène téréphtalate) - (caisse de 12 bouteilles)	18,05 $	21,96 $
Catégorie 1(B)		
Crème légère (5%)		
Carton de 473 ml	1,55 $	1,89 $
Crème aromatisée (5%)		
460 ml PET (polyéthylène téréphtalate)	3,17 $	3,86 $
Carton de 473 ml	2,04 $	2,49 $
Crème biologique (10%)		
473 ml 10% mg carton	2,45 $	2,98 $
1 litre 10% carton	4,68 $	5,70 $
Crème a2 (10%)		
473 ml PET	3,13 $	3,81 $
Crème à céréales (10%)		
Distributeur automatique de 20 litres	63,80 $	77,62 $
Distributeur automatique de10 litres	31,87 $	38,77 $
Carton de 1 litre	3,20 $	3,90 $
1 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	3,28 $	3,99 $
Carton de 1 litre sans lactose	3,62 $	4,41 $
Carton de 473 ml	1,66 $	2,02 $
Sac de 160 mini-berlingots de 9 ml	6,97 $	8,48 $
Crème aromatisée (13.5%)		
750 ml PET	2.31 $	2.81 $
Crème à café/crème de table (18%)		
Distributeur automatique de 20 litres	77,73 $	94,56 $
Distributeur automatique de 10 litres	38,86 $	47,27 $
Distributeur automatique de 5 litres	19,50 $	23,73 $
Carton de 1 litre	3,95 $	4,81 $
Carton de 473 ml	2,03 $	2,47 $
Sac de 160 mini-berlingots de 9 ml	8,19 $	9,96 $

Crème à fouetter (35%)		
Distributeur automatique de 20 litres	122,88 $	149,49 $
Carton de 1 litre	6,19 $	7,53 $
Carton de 473 ml	3,08 $	3,75 $
Carton de 237 ml	1,55 $	1,89 $
Carton de 473 ml en teneur réduite en lactose	3,60 $	4,38 $

3. Le prix de vente au détail du lait homogénéisé, 2 %, 1 %, écrémé et au chocolat, peu importe le contenant, ne sera pas inférieur au prix de vente en gros minimum énuméré dans l'arrêté.

4. **Promotion croisée sur certains produits**
Nonobstant l'article 3 et à la demande d'un détaillant, la Commission peut autoriser des promotions de produits qui améliorent la consommation et augmentent les ventes globales de lait.

5. **Allègement dans l'établissement du prix du lait**
Nonobstant l'article 3 et à la demande d'un détaillant, la Commission peut autoriser un congé de fixation du prix du lait. Deux fois par année civile, pendant une période de 10 jours, les formats de 2 ou 4 litres de lait homogénéisé, 2 %, 1 %, écrémé ou chocolaté peuvent être vendus jusqu'à un maximum de 25 cents/litre de moins que le prix minimum de vente au détail.

6. L'Arrêté 2025-04 est par les présentes abrogé.

7. Le présent arrêté entre en vigueur le 1 août, 2026.

Fait à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le 1 juillet 2026.

Matthew Tweedie, président